

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Pouange

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, CADET Déborah, DRUMINY Maxence, PREAUX Delphine, CUILIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie.**

Absents : .

Représentés : **LINAT SALAMI Emilie pouvoir donné à BELL Kristelle, THOMAS Christian pouvoir donné à SAMSON-SEVESTRE Matthieu.**

Monsieur SAMSON-SEVESTRE Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Programmes d'investissements 2026
N° de délibération : 2026063008

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	2	15	0	0	0

EXPOSE :

Dans la limite des crédits budgétaires alloués sur l'exercice 2026, votés lors de la séance du Budget Primitif 2026 du 28/04/2026, des programmes d'investissements ont été effectués, ou envisagés.

1° OPERATIONS EFFECTUEES :

a. Maintenance et amélioration de la salle polyvalente

La puissance délivrée par le tableau électrique est apparue comme insuffisante lors de la préparation des animations pour la fête de la musique et pour le 14 juillet. Il est nécessaire d'augmenter la puissance délivrée par un passage de 16A à 32A.

Cette augmentation est également justifiée par les besoins des différentes manifestations ayant lieu dans la salle polyvalente, qui offrira plus de souplesse et de sécurité pour les utilisateurs.

Un devis de 532,42 € TTC établi par la société COMET a été accepté le 05/06/2026 pour une intervention au plus tôt.

b. Maintenance et amélioration des bâtiments scolaires

Monsieur l'adjoint aux finances fait part au conseil municipal que les bâtiments scolaires nécessitent certains travaux d'amélioration et de maintenance. En outre, les derniers épisodes des fortes chaleurs ont montré la nécessité de protéger le vitrage des rayons lumineux en vue d'en diminuer l'effet de serre. Avant la réflexion pour une éventuelle rénovation globale de ces bâtiments, il est apparu nécessaire que certains travaux soient réalisés dans un contexte prioritaire. Il est entendu que ces travaux de maintenance ou d'amélioration ponctuelle doivent rester en cohérence avec les remontées et besoins des

équipes enseignantes et périscolaires. En outre, il s'agit de travaux non structurants qui ne peuvent être co-financés unitairement comme l'installation de films solaires sur le bâtiment de l'école maternelle, dans la classe des grandes sections et dans les vestiaires, ou la réfection de la gouttière Edouard Herriot.

Monsieur le maire-adjoint fait part au conseil municipal qu'après plusieurs consultations aux entreprises, il a été retenu le devis de l'entreprise Menuiserie Services pour un montant de 1 041,36 € TTC.

Ces programmes d'investissements pourront être revus en fonction des besoins, non prévisibles à ce jour, et pourront faire l'objet d'une décision Modificative, si les crédits budgétaires s'avèrent insuffisants ou nécessitent des ajustements pour les financer.

2° OPERATIONS ENVISAGEES :

Migration du logiciel enfance

Depuis janvier 2026, le centre des finances publiques ne prend plus en charge l'envoi des factures papiers. Les communes doivent leur transmettre les factures par voie dématérialisée.

Le logiciel enfance que la mairie utilise actuellement ne possède pas cette fonction. La commune a donc l'obligation depuis janvier 2026 d'imprimer les factures des services périscolaires et de les envoyer par la poste ce qui ajoute des frais d'affranchissements supplémentaires.

Afin de pouvoir envoyer les factures par voie dématérialisée, il est nécessaire de changer de logiciel ou de migrer vers la nouvelle version du logiciel utilisée actuellement.

Il a été demandé un devis pour la migration vers la nouvelle version du logiciel actuel, et deux autres devis chez de nouveaux fournisseurs.

À la suite de la comparaison des tarifs et à la démonstration des trois logiciels, il apparaît que le fournisseur actuel répond à nos besoins et s'avère être le moins onéreux.

Le montant de cette opération est de 3 531,65 € TTC.

Cette opération sera imputée au chapitre 20, article 2051.

Des virements de crédits intra-chapitre seront nécessaires en vue de faire coïncider cette dépense avec les crédits votés sur cette imputation comptable (basculement de crédits de l'article 2031 vers l'article 2051).

Cette opération pourrait être co-financée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE la signature du devis présenté ci-dessus.

AUTORISE toute démarche de montage du dossier de financement et la signature des différents documents associés (convention de financement, appels de fonds, notamment).

ACCEPTE un financement par tout organisme privé, ou public de cette opération.

La dépense sera inscrite au budget ainsi que la recette correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier DUQUESNOY,
Maire



OLIVIER DUQUESNOY

Olivier DUQUESNOY
2026.07.21 13:58:25 +0200
Ref:11438142-17271905-1-M
Signature numérique
le Maire